



# Ste-Christine

Petite municipalité aux grands espaces

LE MAILLON CHRISTINOIS  
DÉCEMBRE 2023

## **Table des matières**

Mot de la directrice générale.....	2
Réunions du conseil.....	3
Fermeture de l’hôtel de ville pour les journées fériées ou autre.....	3
Service d’inspection en bâtiments.....	3
Suivi des réunions du conseil.....	3
Adoption de règlements municipaux.....	5
Chronique d’urbanisme.....	5
Pratique interdite - déneigement.....	6
Disposition des bacs sur le bord de la route en période hivernale.....	6
Tempête hivernale et grands froids – En matière de sécurité civile, quoi faire ?.....	7
Entretien des accès aux propriétés.....	8
Système d’alertes et de notification de masse – Gagnantes du concours.....	8
Des nouvelles du Club FADOQ.....	9
Parrainage civique.....	9
Votre bibliothèque municipale.....	10
Collecte de cannettes à l’École Notre-Dame.....	10
SARCA Mobile est là pour vous.....	11
Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus.....	11
Des nouvelles de la CDRN.....	12
Qu’est-ce qui va dans les bacs ?.....	13
Surveillez l’arrivée de votre nouveau calendrier des collectes !.....	16
Vols de panneaux de signalisation.....	17
Vous êtes nos yeux !.....	17
Attention ! Les cendres chaudes ne vont jamais dans les bacs.....	18
Guignolée 2023.....	19
Fête de Noël des enfants.....	20

---

## **Mot de la directrice générale**

Bonjour à tous !

La saison hivernale est maintenant arrivée et les boutiques ont déjà sorti, comme à leur habitude, leurs plus belles décorations de Noël pour bien nous faire comprendre qu’on passera bientôt le cap d’une nouvelle année.

Cette année qui s’achève nous révèle un agenda 2024 déjà bien rempli. Vous êtes d’ailleurs invités à assister à la présentation et à l’adoption des prévisions budgétaires 2024 et du plan triennal d’immobilisations 2024-2025 et 2026 qui se tiendront à la salle du conseil le 11 décembre prochain à 18h30. Un léger goûter sera servi pour cette occasion.

En mon nom personnel, au nom de tous les élus et employés municipaux, nous vous souhaitons que cette période des fêtes vous apporte joie, prospérité, de belles réjouissances et une nouvelle année de paix, de bonheur et de santé. Que vos rêves se réalisent, aussi incroyables soient-ils.



*Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière*

## **Réunions du conseil 2023**

Voici les dates des prochaines séances du conseil :

- Lundi 4 décembre 2023 à 19h30
- Lundi 11 décembre 2023 à 18h30
- Mardi 23 janvier 2024 à 19h30
- Mardi 6 février 2024 à 19h30



Les séances ordinaires du conseil se dérouleront dorénavant, dès 2024, le mardi au lieu du lundi.

Les procès-verbaux contenant toutes les décisions du conseil ainsi que les enregistrements audio des séances sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse : [ste-christine.com](http://ste-christine.com).

## **Fermeture de l'hôtel de ville pour la période des fêtes**

- Du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclusivement

Les heures d'ouverture de l'hôtel de ville sont du **lundi au jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h00**.

## **Service d'inspection en bâtiments**

Il est possible de rencontrer l'inspectrice en bâtiment les **mardis avant-midi** au bureau de la Municipalité sur **rendez-vous**. Pour prendre un rendez-vous, vous pouvez communiquer avec la Municipalité au 819-858-2828.

Vous pouvez communiquer avec Mme Jennifer Bradley, inspectrice en bâtiments et en environnement au 819-858-2828, poste 103 ou par courriel à [urbanisme@ste-christine.com](mailto:urbanisme@ste-christine.com)

Veuillez prendre note que le délai d'émission d'un permis peut prendre **jusqu'à 30 jours** à compter du moment où le dossier de la demande **est complet**.

## **Suivi des réunions du conseil**

Voici quelques décisions qui ont fait l'objet de discussions lors des dernières réunions du conseil. Les personnes n'ayant pas accès à Internet peuvent se procurer une copie des procès-verbaux à l'hôtel de ville, moyennant certains frais.

### **Centre communautaire**

Le contrat de peinture de la toiture du centre communautaire a été octroyé et les travaux ont été réalisés par Messieurs Yvon et Clément Groulx.

Le contrat de remplacement des fenêtres, quant à lui, a été réalisé par Constructions Mathieu Miclette. Au total, ce sont 11 fenêtres qui ont été remplacées.

### **Emblèmes floraux du Québec**

La Municipalité a déposé, auprès de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec (FSHEQ), une demande afin de faire accréditer la fleur de tournesol géant à titre d'emblème pour la Municipalité de Sainte-Christine. Nous sommes en attente d'une réponse.

### **Mandat à la MRC d'Acton**

Le conseil a donné un mandat à la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de construction et autres règlements connexes afin d'autoriser d'autres fondations qu'une fondation de béton pour tout bâtiment principal ou tout agrandissement à un bâtiment principal.

### **Contribution à la Fadoq Ste-Christine – Noël pour les enfants**

Le Club Fadoq de Ste-Christine a décidé de mettre de l'avant un projet de fête de Noël pour les enfants. Le conseil a autorisé le versement d'une contribution financière au montant de 300 \$ au Club.

### **Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**

Puisque les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement de la TECQ pour la période 2024–2028 et que les négociations doivent aboutir impérativement à l'automne 2023 pour assurer la mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Conseil municipal a adopté une résolution demandant, entre autres, aux gouvernements de conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente pour le renouvellement de la TECQ.

### **Entente d'utilisation de l'École Notre-Dame**

Le Conseil municipal a autorisé la conclusion d'un protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services avec le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe. Une entente d'utilisation des locaux et des équipements de l'école Notre-Dame a également été autorisée dans le cadre du plan de sécurité civile.

### **Nomination des vérificateurs externes**

La Municipalité a nommé la firme FBL S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2023 au coût approximatif de 11 000 \$.

### **Programme d'aide à la voirie locale**

Le Conseil municipal a autorisé la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre de deux volets du Programme d'aide à la voirie locale, soit le volet « Redressement » et le volet « Accélération ».

Nous sommes en attente de réponses.

### **Concours d'embellissement**

Un concours d'embellissement s'est déroulé l'été dernier dans votre municipalité. Ce sont 14 propriétés au total qui ont été visitées.

Les prix ont été décernés aux personnes suivantes :

	<b>Participant</b>	<b>Prix</b>
<b>1<sup>er</sup> Prix</b>	Mme Catherine Noël	300 \$
<b>2<sup>e</sup> Prix</b>	Mme Mireille Ouellette	200 \$
<b>3<sup>e</sup> Prix</b>	M. Claude Lamothe	100 \$
<b>Prix de participation</b>	Mme Nathalie Provost	50 \$

Nous vous remercions pour votre participation ! Vous êtes invités à participer en grand nombre à la prochaine édition !

## Adoption de règlements municipaux

Certains règlements sont en cours d'adoption, mais ne sont pas encore entrés en vigueur. Nous vous invitons à surveiller les avis publics. Vous pouvez également consulter, sur le site Internet de la Municipalité, les projets de règlements déposés et présentés, les règlements finaux en vigueur ainsi que les différentes politiques adoptées.



### **Règlement numéro 376-2023 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité**

Ce règlement a pour effet d'interdire la collecte de tous les produits visés par le *Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (c.Q-2, r.10,1), au fur et à mesure de leur introduction.

## Chronique d'urbanisme

### **Hiver= saison des abris d'autos temporaires (tempo)**

L'hiver est à nos portes et la saison des tempos est de retour à la municipalité. Vous pouvez dès maintenant installer votre tempo, et ce sans permis. Toutefois, certaines dispositions du règlement de zonage s'appliquent vis-à-vis leur implantation, en voici les grandes lignes :



Ainsi, il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Dans les cours avant et latérales, l'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette date, l'abri, y compris sa structure, doit être démantelé;
- Dans la cour avant, l'abri doit être installé dans l'allée d'accès au stationnement;
- Dans la cour arrière, l'abri est autorisé en tout temps à condition que le terrain soit situé dans une zone à dominance agricole;
- Il doit y avoir un bâtiment principal sur le lot pour pouvoir installer un tempo;
- Le tempo doit être situé à au moins :
  - 2 mètres du trottoir ou de la bordure de la rue s'il n'y a pas de trottoir;
  - 2 mètres des limites d'un fossé;
  - 1 mètre des lignes de propriété latérales et arrière.
- L'abri doit respecter le triangle de visibilité prévu au règlement de zonage .

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec l'inspectrice le mardi au poste 103 ou encore par courriel : [urbanisme@ste-christine.com](mailto:urbanisme@ste-christine.com)

Pour tout projet à la municipalité, il est toujours avisé de vous renseigner AVANT d'entamer votre projet, afin de s'assurer qu'il est conforme à la réglementation en vigueur. Se renseigner, c'est éviter les problèmes. N'hésitez pas à me contacter le mardi pour toute question. ☺

*Jennifer Bradley, inspectrice en bâtiments et en environnement*  
819-858-2828, poste 103      [urbanisme@ste-christine.com](mailto:urbanisme@ste-christine.com)

## Pratique interdite - déneigement

Saviez-vous qu'il est interdit de pousser la neige de l'autre côté du chemin lorsque vous déneiger votre entrée ?

En effet, vertu de l'article 22 du Règlement général G-100.1 de :

*« Le fait de jeter ou déposer sur les trottoirs, les chemins, les fossés et les rues ou dans les allées, cours terrains publics, places publiques, de la neige, du sable, du gravier ou de la glace provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé. »*



Nous remercions les citoyens de leur compréhension et de leur participation afin de rendre nos routes plus sécuritaires.

## Disposition des bacs sur le bord de la route en période hivernale



Lors d'une chute de neige, évitez de mettre vos bacs roulants dans la rue. Si une tempête a lieu lors d'une journée de collecte, prenez soin de placer vos bacs roulants sur votre propriété plutôt que dans la rue. Il est aussi recommandé de disposer vos bacs le matin même de la collecte et de les ramasser le plus rapidement possible.

## Collecte des matières organiques en période hivernale

En période hivernale, la collecte des matières organiques via le bac brun est effectuée à raison d'une fois par mois afin d'adapter le service au volume de matières générées. Pour éviter que les matières restent coincées dans le bac en raison du gel et des périodes de redoux, il est fortement recommandé de **tapisser le fond du bac de plusieurs épaisseurs de papier journal** afin d'absorber l'humidité des aliments qui y sont déposés. Il est également recommandé de **placer dans le bac, un grand sac de papier conçu pour la collecte des feuilles mortes**, afin d'y déposer les matières organiques. Ces sacs sont vendus dans les quincailleries et ils permettent de conserver le bac propre durant la période hivernale, tout en évitant que les matières collent aux parois.



Pour améliorer davantage la qualité des matières dirigées vers la valorisation, il est important de faire quelques rappels :

- **Aucun sac de plastique ne doit être déposé dans le bac brun** même s'il porte la mention *biodégradable* ou *compostable* car ils ne sont pas autorisés aux sites de compostage;
- Les **matières recyclables** (contenants de verre, de plastique et de métal) **ne doivent jamais se retrouver dans le bac brun**, mais plutôt dans le bac vert de recyclage;

- Les **animaux morts** ne doivent en aucun temps être déposés dans le bac brun;
- Les **cendres de foyer** ne doivent jamais être placées dans le bac brun ou dans le bac gris destiné à la collecte des déchets. **Elles constituent un risque d'incendie important**, tant à l'intérieur du bac que dans le camion de collecte et il est essentiel de bien les gérer avant d'en disposer. Conséquemment, il est recommandé de les laisser refroidir dans un contenant métallique muni d'un couvercle, placé à l'extérieur loin de toute matière combustible. Les cendres entièrement refroidies pourront être déposées directement sur le terrain et idéalement, seront recouvertes de neige afin de limiter les risques d'incendie.

Annuellement, sur le territoire de la Régie, nous détournons environ 11 000 tonnes de matières organiques de l'enfouissement grâce à la participation des citoyens. Les quantités et la qualité des matières organiques collectées confirment que la majorité de ceux-ci participent bien à cette collecte.

Pour toute information, n'hésitez pas à appeler la Régie au **450 774-2350**.

## **Tempête hivernale et grands froids – En matière de sécurité civile, quoi faire ?**

En hiver, divers phénomènes météorologiques peuvent présenter des risques pour les personnes et les biens, et causer des interruptions d'activités ou de services essentiels pour les collectivités.

### **Quoi faire pendant ?**

- Suivez les alertes météorologiques en vigueur pour notre région.

Vous pouvez suivre les médias sociaux (Facebook et Twitter) d'Urgence Québec et écouter les médias régionaux pour connaître l'état de la situation et les mesures à prendre.



- Communiquez avec la Municipalité pour lui signaler toute situation qui nécessite l'intervention des services municipaux ou avec le Ministère des Transports du Québec au 5-1-1 s'il s'agit d'une intervention sur les routes sous sa responsabilité (Route 116, Route 222, 1<sup>er</sup> Rang O entre le bureau de poste et l'école, la Route du Village, le chemin de Béthanie et le chemin de Béthel).
- Signalez toute panne électrique à Hydro-Québec, sur son application mobile, sur son site Internet ou par téléphone au 1-800-790-2424.
- Appelez les personnes vulnérables de votre entourage pour vous assurer de leur bien-être.
- Si vous devez sortir :
  - Habillez-vous en fonction de la température. Couvrez-vous bien la tête, le nez, la bouche, le cou, les mains et les pieds. Portez des bottes chaudes et antidérapantes;
  - Ne restez pas longtemps à l'extérieur sans être bien protégé contre le froid;
  - Restez actif;
  - Prenez des pauses dans des endroits chauds et à l'abri du vent;
  - Assurez-vous que vos animaux de compagnie aient accès à un abri qui les protégera, car ils peuvent souffrir d'hypothermie.

- Il est important de se protéger des effets du froid extrême, puisqu'ils peuvent aggraver certaines maladies et entraîner des conséquences sur la santé, dont :
  - les engelures, qui résultent du gel de la peau exposée au froid et atteignent surtout les extrémités du corps (doigts, orteils, nez, joues, oreilles, etc.). Elles se caractérisent par une peau plus pâle que d'habitude et d'apparence cireuse;
  - l'hypothermie, qui se produit lorsque la température du corps ou d'une partie du corps chute au-dessous des valeurs normales. Si la température buccale d'une personne baisse sous 35 °C (95 °F), celle-ci est en hypothermie. Les symptômes de l'hypothermie sont l'engourdissement, la confusion, la perte de conscience, la respiration ralentie et l'arrêt cardiaque et respiratoire.

Si vous avez un problème de santé, informez-vous auprès d'un professionnel de la santé ou communiquez avec Info-Santé, au 8-1-1, afin de savoir si ce problème vous rend plus vulnérable au froid. Si votre vie ou celle de l'un de vos proches est en danger et que vous ne pouvez pas vous rendre à l'urgence la plus proche, composez le 9-1-1.

**Pour plus d'information en lien avec les situations d'urgence, vous pouvez consulter le site du gouvernement du Québec au : [quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels](http://quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels)**

### **Entretien des accès aux propriétés**

Le Service de protection des incendies et des premiers répondants de Sainte-Christine demande la collaboration de la population afin de toujours maintenir en bon état les accès aux propriétés afin d'être utilisables en tout temps par les véhicules d'urgence.



Pour ce faire, nous vous demandons d'éviter de vous stationner de façon à bloquer l'accès aux véhicules du service incendie et vous assurer que les arbres et branches sont suffisamment dégagés pour assurer le passage de véhicules imposants tels que les camions incendie.

### **Système d'alertes et de notification de masse – Gagnantes du concours**

Les gagnantes du concours en lien avec les inscriptions au système d'alertes et notification de masse sont :

- 1<sup>er</sup> prix (trousse d'urgence) : Mme Isabelle Guilbert
- 2<sup>e</sup> prix (carte-cadeau de 20 \$) : Mme Chantal Norris

N'hésitez pas à vous inscrire au système à l'aide du code QR



### **Citations savoureuses**

« Je m'en suis rappelé hier comme si ce me serait arrivé demain – Jean Perron »

« Ce type de blessure, c'est très souffrant, surtout quand ça fait mal – Anonyme »



## Des nouvelles du Club FADOQ

Le club Fadoq vous dit **MERCI !**

La fête de Noël des enfants de Ste-Christine le 9 décembre prochain, n'aurait pas la même signification sans la participation des organismes du milieu ainsi que du conseil municipal.



Sincères remerciements à tous les donateurs :

- la Municipalité de Sainte-Christine
- le comité des Loisirs
- le cercle des fermières
- les pompiers
- le comité Vin et Fromage
- la Caisse populaire d'Acton Vale



Le conseil d'administration du club veut profiter de cette occasion pour souhaiter à tous un très joyeux temps des Fêtes.

Toute personne intéressée à devenir membre du club au coût annuel de 25\$, à obtenir de l'information sur l'une ou l'autre de nos activités, ou encore à s'inscrire à une activité sans être membre, peut s'adresser à Mme Jo-Anne Provost Guillemette au : 819-858-2869. Bienvenue à tous et à toutes.

## Parrainage civique



# CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS!

Le Parrainage civique vous offre l'opportunité de faire un bénévolat bien spécial, puisque c'en est un d'amitié ! Être parrain et marraine d'une personne ayant des capacités différentes, c'est bien souvent aller à la rencontre de son vrai soi tout en profitant de l'instant présent au travers le partage d'activités et d'intérêts communs.

Dans la MRC d'Acton, 8 parrains ou marraines sont recherchés.es afin de faire toute une différence pour l'autres, mais aussi pour soi. N'hésite pas à nous contacter pour en savoir plus !

450-774-8758

[parrainagecivique.org](http://parrainagecivique.org)

## Votre bibliothèque municipale

### Échange de livres du Réseau des bibliothèques de la Montérégie

Un nouvel échange de livres a eu lieu au début du mois de novembre. Ces quelques 500 nouveaux livres s'ajoutent à notre grande collection locale.



### Grande disponibilité de livres

Si vous ne trouvez pas dans notre collection, vous avez la possibilité d'aller emprunter des livres par prêt entre bibliothèques (PEB) directement en ligne au [www.reseaubibliomonteregie.qc.ca/fr](http://www.reseaubibliomonteregie.qc.ca/fr). N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez une demande, il nous fera plaisir de vous aider!



### Activité de création pour Noël

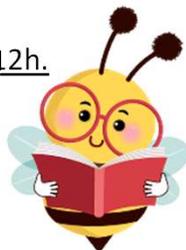
Nous avons la chance encore cette année d'avoir une merveilleuse activité de création de Noël. Cette fois-ci, Mme Danielle Guay nous offre l'opportunité de fabriquer un napperon de Noël avec un métier à cheville. L'inscription est obligatoire et elle peut se faire directement sur la page Facebook de la bibliothèque ou par téléphone au 819-858-1022.

### Toujours disponible

Le casque de réalité virtuelle et le poste de travail avec ordinateur sont toujours disponibles pour consultation sur les heures d'ouverture de la bibliothèque :

Le jeudi de 18h30 à 20h30 et le samedi de 10h à 12h.

*Chantal, bénévole à la biblio*



### Collecte de cannettes à l'École Notre-Dame

Afin de rendre les élèves de 6e année de l'école Notre-Dame heureux, vous êtes invités à venir porter vos cannettes vides à l'école. Un endroit est prévu à cette fin tout près de la porte d'entrée!

Ce petit geste permettra de financer notre activité de fin de primaire!

Merci de votre appui!

*Les élèves de 6e année*



## SARCA Mobile est là pour vous



Les Services d'Accueil, de Référence, de Conseil et d'Accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) sont présents dans votre municipalité.

Que ce soit pour de l'information scolaire générale, pour de la reconnaissance des acquis ou un retour aux études secondaires, professionnelles, collégiales et universitaires, un ou une conseillère du SARCA peut vous rencontrer au moment qui vous convient. Nous avons des points de services à Saint-Hyacinthe et Acton Vale et le projet SARCA Mobile est toujours en activité! Les services sont offerts directement à l'hôtel de ville des municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Nous sommes également présents lors d'activités municipales afin de vous faire découvrir nos services, n'hésitez pas à venir à notre rencontre pour mieux nous connaître. Nous vous invitons à communiquer directement avec nous afin que l'on vous accompagne dans vos projets scolaires et professionnels. Tous ces services sont offerts gratuitement.

Au plaisir de vous rencontrer!

*Audrey Gatineau*

Conseillère en information scolaire et professionnelle

[audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca](mailto:audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca)

450 773-8401, poste 6731



**SARCA**

Centre  
de services scolaire  
de Saint-Hyacinthe

Québec



## Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus

Communauté Sainte-Christine



**MERCI!**

- Tirage : 370 billets vendus pour un profit de 1 932\$.
- Brunch du 22 octobre : 198 adultes et 23 enfants (gratuit) pour un profit de 2 984\$.
- Merci aux commanditaires et donateurs !
- Marché de Noël : Merci de votre présence nombreuse !

**Merci à vous tous pour votre participation et votre encouragement!**

## **Contribution volontaire annuelle (CVA)**

La campagne annuelle de financement de la paroisse, appelée CVA est en cours. Cette contribution annuelle des paroissiens et paroissiennes est une importante source de financement de la paroisse pour assurer l'animation pastorale et l'entretien de notre église patrimoniale. Tout montant, même le plus petit est important.



**Objectif : 4 000\$**    **À date (13 nov.) : CVA>1 650\$ + dons> 695\$ = 2 345\$**

- Pour un reçu d'impôt pour l'année 2023, le versement doit être fait avant le 31 décembre.
- Faire le chèque à : Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus  
636, 1<sup>er</sup> rang Ouest, Ste-Christine, J0H 1H0  
ou par interac : [par.scdj@cgocable.ca](mailto:par.scdj@cgocable.ca) (n'oubliez pas d'inscrire votre nom et adresse)

Merci de supporter votre paroisse.

### **Noël et jour de l'An**

	<b>24 décembre</b>	<b>25 décembre</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier</b>
Wickham	16h30 / 20h00		9h30
L'Avenir	16h30	11h00	11h00
Durham Sud	20h00	9h30	9h30
Lefebvre	22h00		11h00
<b>Ste-Christine</b>	<b>22h00</b>		<b>11h00</b>

*Joyeux Noël et heureux temps des fêtes!*

### **Des nouvelles de la CDRN**

- Digne de mention : arrivée de Julie Perreault, architecte-paysagiste, comme directrice générale de la CRDN, février 2023
- Depuis le printemps, quatre nouveaux conseillers au CA : Brigitte Sarrazin, v-p communications, Pierre Larivière, conseiller à Roxton Falls, Steeve Langlais, conseiller à St-Nazaire et Michel Boucher, citoyen d'Acton Vale.

### **Projets complétés ou en cours**

1. Alliance environnementale des territoires des MRC d'Acton et des Maskoutains : subvention fédérale pour la mutualisation des activités et ressources humaines de la CDRN et du CCPEM (St-Hyacinthe).
  - Développement d'un cycle d'activités avec les bibliothèques d'Acton Vale et St-Hyacinthe
  - Demande de subvention présentée au programme Nouveaux horizons pour les aînés : verdissement de l'OHMA à la Villa du Bonheur à Upton pour améliorer la qualité de vie des aînés.
2. La SADC a voulu effacer son empreinte carbone (5<sup>e</sup> année). La CDRN a organisé avec eux une plantation de 150 arbres à Béthanie.

3. Sentier de Béthanie : Une demande de subvention est en cours avec Tourisme Montérégie pour terminer le développement d'une halte-rivière et de sentiers le long de la rivière Noire à Béthanie.
4. Ateliers Carbone Scol'ERE : Financement obtenu auprès du FSPS (MRC d'Acton) et continuité de recherche de financement. Recrutement des classes intéressées dans les écoles de la MRC.
5. Canton de Valcourt : Service d'élaboration d'une esquisse d'aménagement.

Si votre municipalité désire imaginer et réaliser un projet en collaboration avec la CDRN, cela nous fera plaisir d'en discuter avec vous. Vous pouvez rejoindre Julie Perreault, dg de la CDRN au 450-701-0431.

*Brigitte Savrazin, v-p communications, CDRN*

### Qu'est-ce qui va dans les bacs ?

**Vous vous demandez quelles matières déposer dans le bac de récupération ?** C'est simple : contenant, emballages, imprimés et journaux.

#### **Papier et carton**



Ce qui va dans le bac :

- Journaux, circulaires, catalogues, revues et magazines
- Feuilles de papier (même avec agrafe) et enveloppes
- Boîte de céréales, d'aliments surgelés, de savon à lessive, de chaussures, tubes et rouleaux de cartons, etc.
- Boîte de carton aplatie
- Chemises de classement
- Sacs de papier
- Annuaire
- Cartons de lait et de jus à pignon
- Contenant aseptiques (ex. contenants de type Tetra Pak)
- Carton d'œufs
- Sacs de papier brun d'épicerie
- Factures
- Encarts promotionnels
- Billets de loterie



Les précisions :

La plupart des papiers et des cartons vont dans le bac de récupération.

Pour éviter de contaminer les autres matières, il est important de ne pas récupérer le papier/carton qui est imbibé de gras. Toutefois, vous pouvez le déposer dans votre bac brun.

Également, ne sont pas recyclables le papier ciré, les autocollants, le papier peint, le papier photographique, le papier d'emballage métallisé, les enveloppes matelassées, les couches et les objets constitués de différentes matières comme les cartables.

## Plastique

Ce qui va dans le bac :

### Plastique rigide

- Bouteilles d'eau, de jus, de boissons, etc. en format d'au moins 100 ml et de plus de 2 litres
- Bouteilles d'huile et de vinaigre
- Bouteilles de savon à lessive et d'eau de javel
- Couverts et bouchons (laissés sur les contenants)
- Pots de crème glacée, de margarine, de yogourt (les gros pots et uniquement les petits pots vendus à l'unité)
- Contenants d'œufs transparents
- Contenants et emballages de produits alimentaires (ex. : beurre d'arachide, mayonnaise)
- Contenants pour fraises, framboises, bleuets, etc. (sauf ceux en plastique no 6)
- Contenant de produits de beauté, d'hygiène personnelle et d'entretien ménager
- Emballages transparents pour petits appareils électroniques
- Contenants pour plats « prêt à manger » (sauf ceux en plastique no 6)

### Plastique souple

- Sacs d'emplettes
- Sacs à pain, à pâtisserie ou de produits alimentaires (propres et sans gras)
- Pellicules d'emballage des sacs de lait, de papier essuie-tout, de papier de toilette, etc.

Les précisions :

Presque tous les contenants et emballages de plastique identifiés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 7 peuvent être déposés dans le bac de récupération.

Petit truc : il faut faire un sac de sacs, c'est-à-dire les regrouper dans un seul sac (transparent si possible, style sac à pain), noué, afin d'en faciliter le tri.

Exemples de contenants et emballages qui peuvent ne pas être acceptés dans le bac :



- Styromousse : verres à café, barquettes pour viande, poisson et légumes, emballages de protection pour les appareils électroniques
- Rigide : ustensiles en plastique, barquettes (bleues ou noires) pour champignons, contenants pour portion individuelle de yogourt (attention les pots de yogourt vendus en paquet de 4 ou plus ne sont généralement pas acceptés, mais les petits pots de yogourt vendus à l'unité sont généralement acceptés parce qu'ils sont faits à partir d'un plastique recyclable), emballages rabattables transparents pour pâtisseries (ex. : croissants), mini contenants de lait et de crème pour le café, boîtiers pour CD et DVD



## Verre

Ce qui va dans le bac :

- Bouteilles de vin, de jus, d'eau gazéifiée, etc.
- Bouteilles d'huile et de vinaigre
- Pots pour aliments et produits (pot de cornichons, de salsa, de sauce, etc.)

Les précisions :

Les contenants et emballages de verre de toutes les formes et de toutes les couleurs vont dans le bac de récupération, et ce, avec ou sans étiquettes.

Les contenants de bière et de boissons gazeuses d'au moins 100 ml et d'au plus 2 litres doivent être retournés chez un détaillant ou dans un lieu de retour.

Les matières qui entravent le travail de tri sont plutôt des objets qui ne correspondent ni à des contenants ni à des emballages.



## Métal



Ce qui va dans le bac :

- Boîtes de conserve
- Couverts et bouchons
- Assiettes, contenants et papier d'aluminium (même souillés)

Les précisions :

Les contenants et emballages d'acier et d'aluminium vont dans le bac de récupération, sauf les contenants aérosol qui sont acceptés dans quelques centres de tri. Pour savoir comment en disposer adéquatement selon votre municipalité, utilisez l'application mobile de Recyc-Québec Ça va où? à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/appmobile-cavaou/>

Les canettes d'au moins 100 ml et d'au plus 2 litres doivent être retournés chez un détaillant ou dans un lieu de retour.

**Vous vous demandez quelles matières déposer dans le bac de matières organiques ?**

Voici les informations utiles à connaître :

Les matières organiques sont des résidus compostables qui se putréfient et se décomposent comme les :

- Résidus verts (gazon, feuilles, branches, etc.)
- Résidus alimentaires (fruits, légumes, café, pelures, coquilles d'œufs, etc.)

En tant que citoyen, vous pouvez contribuer à réduire l'élimination des matières résiduelles grâce au recyclage des matières organiques. Comment ? Par des gestes quotidiens comme la fabrication de compost domestique, l'herbirecyclage et le feuillicyclage, ou encore la participation à la collecte municipale.

### **L'herbirecyclage et le feuillicyclage**

L'herbirecyclage consiste à laisser les rognures de gazon sur votre pelouse après la tonte. Le feuillicyclage est la « tonte » des feuilles mortes pour favoriser leur incorporation au sol.

Pour vous aider à trier les différentes matières, vous pouvez vous référer à votre calendrier de collectes.

Pour tout connaître sur la récupération, vous pouvez consulter le site de Recyc-Québec à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-recuperer/>

Bon tri !

### **Surveillez l'arrivée de votre nouveau calendrier des collectes !**

C'est déjà le moment de surveiller l'arrivée du calendrier de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, outil essentiel pour faciliter la gestion des matières résiduelles. Cet outil favorise l'utilisation efficace de l'ensemble des services de collecte des matières recyclables, organiques ou simplement des déchets puisqu'il permet un repérage rapide des différents jours de collectes à trois voies, en plus des dates de collectes spéciales, notamment celles des résidus domestiques dangereux et des encombrants.



**Cette année, le calendrier sera livré aux résidences, les 5 et 6 décembre prochains, dans le Publisac.**

Les citoyens et citoyennes qui ne reçoivent pas le Publisac pourront, dès janvier 2024, consulter le calendrier sur le site internet de la Régie, au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec), ou s'en procurer un exemplaire au bureau de leur municipalité. Il est toujours recommandé de visiter le site internet de la Régie afin d'obtenir des renseignements complémentaires à propos des nombreux services offerts. À cet effet, M. Alain Jobin, président de la Régie, précise que « ...Année après année, nous sommes fiers d'offrir aux populations desservies des outils de communication accessibles et performants, et toute l'équipe est disponible pour répondre aux questions des citoyennes et citoyens qui les contactent par courriel ou par téléphone au 450-774-2350... ».

Au moment de disposer de ses matières résiduelles, chaque citoyen peut faire une différence puisque « **Mieux trier, c'est mieux recyclé** ». La Régie soutient la population dans sa contribution au recyclage et la remercie de sa collaboration.

## Vols de panneaux de signalisation



# APPEL À LA VIGILANCE DU PUBLIC



La Municipalité souhaite faire appel à la vigilance de sa population à l'égard des pancartes, poteaux et cônes qu'elle se fait voler ou arracher depuis deux semaines. Ceci représente plusieurs centaines de dollars en bris ou vols. Nous demandons au public de communiquer avec la Sûreté du Québec au 310-4141 s'il est témoin de toute activité suspecte.

Merci de votre collaboration !

## Vous êtes nos yeux !

Bien que le département des travaux publics effectue sur une base régulière une tournée des chemins, nous demandons l'aide des citoyens afin de nous aviser de tout manquement au niveau des panneaux de signalisation ou de toute branche qui pourrait nuire à la circulation routière.

Nous vous demandons de relever le plus de détails possibles sur les environs afin que nous puissions facilement repérer la signalisation manquante ou la branche nuisible. Vous pouvez nous faire parvenir une photo ou une situation géographique (numéro civique, intersection, etc.).



N'hésitez pas à communiquer avec M. Daniel Richard au 819-858-2828, poste 105 ou par courriel à [voirie@ste-christine.com](mailto:voirie@ste-christine.com)

Attention ! Les cendres chaudes ne vont jamais dans les bacs

# ATTENTION !



## LES CENDRES NE VONT JAMAIS DANS LES BACS

  
RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains  
www.riam.quebec  
450 774-2350



*Chaque année,  
des incendies sont  
causés par des  
cendres chaudes*

## COMMENT DISPOSER DES CENDRES?

Les déposer à l'extérieur à plus  
d'un mètre de toute matière  
combustible, dans une chaudière  
métallique et ignifuge

Ajouter régulièrement de la neige  
au contenant

Une fois les cendres refroidies,  
les disperser sur des parties du  
terrain moins passantes et les  
recouvrir de neige



  
UN GESTE QUI  
PROTÈGE DES  
VIES ET DES  
BIENS !



# Guignolée

## Ste-Christine

**Le dimanche, 10 décembre 2023 à 10 heures**

Rendez-vous à la caserne des pompiers de Ste-Christine

Tous les bénévoles disponibles seront  
les bienvenus pour nous aider  
à parcourir la Municipalité.

Les intéressés peuvent nous contacter  
ou se rendre à la caserne à 10 heures.

Jacques Leclair (819-858-2370)

Huguette Beaulac (858-2962) Claire Ménard (858-2457)

Si certains ont besoin d'un panier de Noël  
communiquez avec les Lions d'ActonVale.

**MERCI d'avance pour votre implication!**



## Fête de Noël des enfants

# Fête de Noël des enfants

9 décembre 2023 de 13h30 à 16h00  
à la Caserne incendie de Ste-Christine

Maquilleuse



Klodio  
Magicien et sculpteur de ballons



Princesses et  
super héros



Père Noël et  
Mère Noël



Lutin et  
lutine



Bar à bonbons



Événement réservé aux enfants de Sainte-Christine de 4 à 12 ans

Pour inscrire votre (vos) enfant(s),  
contacter Mme Jo-Anne Provost Guillemette au 819-858-2862 ou  
[joanneguillemette1@gmail.com](mailto:joanneguillemette1@gmail.com)

Organisé par le Club Fadoq de Ste-Christine